

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Périscolaire

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

2025-2026

« TOUR DU MONDE AU FIL DES SAISONS »



SOMMAIRE

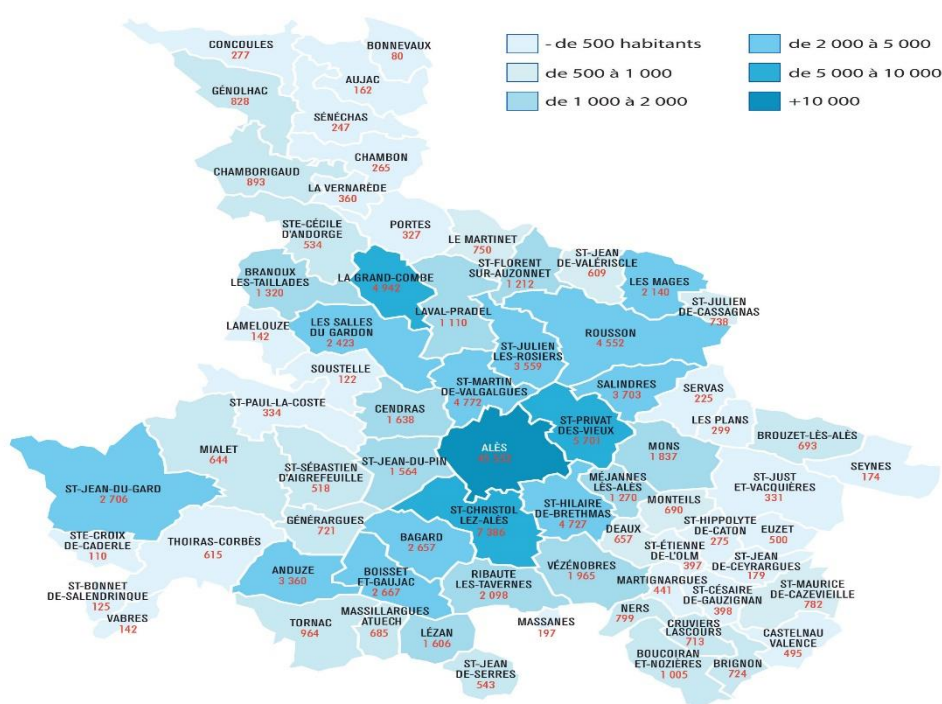
1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
A. Alès agglomération.....	3
B. Saint Hilaire de Brethmas.....	3
2. L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE.....	4
A. Pour qui ?	4
B. Pour quoi ?	4
3. LES ETABLISSEMENTS	5
A. Lieux et affectations	5
B. Période d'ouverture	6
4. LES EQUIPES.....	6
A. L'organigramme et composition des équipes.....	6
B. Taux d'encadrement	6
C. Ce que l'on attend d'un animateur.trice.....	7
5. PARTICIPATION DES ENFANTS ET CADRE DES ACTIVITES	9
A. Les enfants – acteurs du projet	9
B. Les activités sportives.....	9
C. Les déplacements.....	9
6. LES INTENTIONS EDUCATIVES ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	10
A. Le projet éducatif d'organisateur.....	10
B. Les objectifs pédagogiques	10
7. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	11

1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

La commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas est située dans le sud de la France, à l'est de la région Occitanie, dans le département du Gard (30). Elle est membre de la Communauté d'Alès Agglomération.

A. Alès agglomération

Forte de ses 72 communes et de ses 136 510 habitants, Alès Agglomération, 5^{ème} agglomération d'Occitanie et 2^{ème} agglomération du Gard, se situe au carrefour du grand sud.



Saint Hilaire de Brethmas

B. Saint

Hilaire de Brethmas

Située au cœur du bassin alésien, dans le département du Gard, Saint-Hilaire-de-Brethmas est une commune en plein essor démographique. Sa population est passée de 1 271 habitants en 1936 à 4750 habitants en 2025 (données INSEE intermédiaires), avec une croissance continue ces dernières années. Cette évolution s'explique par l'attrait de son cadre de vie "champêtre", allié à la proximité immédiate d'Alès, offrant ainsi un équilibre entre tranquillité rurale et accès aux services urbains.

La commune étant membre d'Alès Agglomération, elle bénéficie à ce titre de dynamiques de développement intercommunales, en matière d'urbanisme, de services publics, d'éducation et de loisirs. Le territoire communal connaît une urbanisation progressive, accompagnée d'aménagements visant à améliorer la qualité de vie des habitants, notamment des familles.

Saint-Hilaire-de-Brethmas se distingue par une forte présence de familles avec enfants (651 familles recensées), ce qui justifie pleinement l'importance d'une offre éducative, périscolaire et extrascolaire de qualité. Le tissu associatif local, les équipements municipaux et les services scolaires sont autant de ressources mobilisables au service du développement harmonieux des enfants.

Dans ce contexte, l'accueil de loisirs périscolaire s'inscrit pleinement dans les besoins de la population locale, en proposant un accompagnement éducatif structuré, accessible, et ancré dans les réalités du territoire.

2. L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

A. Pour qui ?

L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) s'adresse aux enfants scolarisés dans les établissements de la commune, de la petite section de maternelle au CM2.

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants qui fréquentent les écoles de la commune, sans distinction. Une attention particulière est portée aux enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap, dans un souci constant d'inclusion et d'égalité d'accès. L'équipe pédagogique, engagée dans une démarche inclusive, veille à mettre en place un accompagnement adapté, en concertation étroite avec les familles, les équipes enseignantes et les partenaires médico-sociaux.

B. Pour quoi ?

L'ALP intervient en complément du temps scolaire, sur les plages horaires du matin, du midi et du soir, et constitue un temps éducatif à part entière.

L'ALP a pour objectifs de :

- Accueillir les enfants dans un cadre sécurisant, bienveillant et structurant, en dehors du temps scolaire.
- Favoriser le développement global de l'enfant à travers des activités ludiques, éducatives et adaptées à ses besoins.
- Soutenir l'apprentissage de la vie en collectivité : respect des règles, autonomie, coopération, citoyenneté.
- Offrir un temps de transition apaisé entre l'école et la maison, respectueux du rythme de l'enfant.
- Accompagner les familles dans leur organisation quotidienne en leur proposant une solution de garde de qualité.

L'ALP est un lieu de vie collective, d'épanouissement, d'expérimentation et de détente, encadré par une équipe éducative formée et mobilisée autour d'un projet commun : le bien-être et la sécurité de chaque enfant.

3. LES ETABLISSEMENTS

A. Lieux et affectations

ECOLE MATERNELLE EMILE MAURIN

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE	LIEU D'AFFECTATION	LOCAUX
ALP-Matin	200 chemin de l'Ecole Maternelle, 30560 Saint Hilaire de Brethmas	Une salle de classe/activité – un espace extérieur – un coin infirmerie - des sanitaires
ALP-Midi Restauration scolaire	193 chemin de l'Ecole Maternelle, 30560 Saint Hilaire de Brethmas	Un grand réfectoire – une salle d'activité – une salle de repos/infirmerie – un espace extérieur – des sanitaires
ALP-Soir	200 chemin de l'Ecole Maternelle, 30560 Saint Hilaire de Brethmas	Une salle de classe/activité – un espace extérieur – un coin infirmerie - des sanitaires

ECOLE ELEMENTAIRE JOSETTE ROUCAUTE

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE	LIEU D'AFFECTATION	LOCAUX
ALP-Matin	194 chemin du Pouzet, 30560 Saint Hilaire de Brethmas	Un grand réfectoire/self – une salle d'activité – une infirmerie – un bureau – des sanitaires – un espace extérieur
ALP-Midi Restauration scolaire		
ALP-Soir		

ECOLE ELEMENTAIRE RENEE DELEUZE

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE	LIEU D'AFFECTATION	LOCAUX
ALP-Matin	38 place des Anciens Combattants, 30560 Saint Hilaire de Brethmas (au fond du parking)	Une salle d'activité – un espace extérieur – un coin infirmerie - des sanitaires
ALP-Midi Restauration scolaire	106 rue des Ecoles, 30560 Saint Hilaire de Brethmas + Réfectoire en face de l'école	Un réfectoire – un espace extérieur – un coin infirmerie – des sanitaires
ALP-Soir	38 place des Anciens Combattants, 30560 Saint Hilaire de Brethmas (au fond du parking)	Une salle d'activité – un espace extérieur – un coin infirmerie - des sanitaires

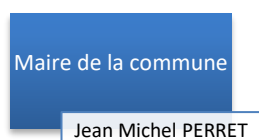
B. Période d'ouverture

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaires. Les horaires varient toutefois en fonction des sites :

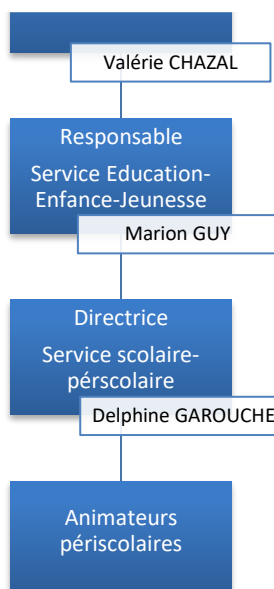
	Ecole Maternelle Emile Maurin	Ecole Elémentaire Josette Roucaute	Ecole Elémentaire Renée Deleuze
ALP MATIN	7h20 à 8h20	7h20 à 8h20	7h20 à 8h20
ALP MIDI RESTAURATION SCOLAIRE	11h35 à 12h35 11h35 à 13h10	11h45 à 12h45 11h45 à 13h35	11h45 à 12h45 11h45 à 13h35
ALP SOIR	16h20 à 18h20	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

4. LES EQUIPES

A. L'organigramme et composition des équipes



Répartitions des animateurs périscolaires par site pour l'ALP



ALP	ECOLE MATERNELLE E. MAURIN	ECOLE ELEMENTAIRE J. ROUCAUTE	ECOLE ELEMENTAIRE R. DELEUZE
MATIN	2 animateurs	2 animateurs	2 animateurs
MIDI	7 animateurs	6 animateurs	5 animateurs
SOIR	3 animateurs en 1ère heure puis 1	3 animateurs en 1 ^{ère} heures puis 1	2 animateurs

B. Taux d'encadrement

Conformément à la réglementation en vigueur fixée par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports (SDJES), le taux d'encadrement des mineurs est strictement encadré.

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire pour les communes ayant un Projet Educatif De Territoire (PEDT) sont fixés :

MATERNELLES (enfants de - de 6 ans)	ELEMENTAIRES (enfants de + de 6 ans)
1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants

Ce taux vise à garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants, tout en permettant la mise en œuvre d'activités éducatives de qualité. L'équipe d'encadrement est donc constituée en respectant ces exigences, avec une attention particulière portée à la qualification et à l'expérience des intervenants.

Notre équipe pédagogique est composée d'au moins 50 % de personnels diplômés (BAFA, BAFD, CPJEPS, CAP AEPE, etc.).

À cela s'ajoutent des stagiaires en formation dans le cadre de diplômes reconnus dans le secteur de l'animation/de l'enfance (dans la limite réglementaire de 30 %), ainsi que du personnel non diplômé (20 % maximum). Les stagiaires sont systématiquement accompagnés et encadrés par les membres de l'équipe pédagogique.

Durant les temps d'accueil, l'équipe comprend des agents périscolaires de la commune. Un suivi régulier de l'équipe est assuré par la direction, notamment à travers des temps d'observation, d'accompagnement et d'évaluation.

Des réunions d'équipe planifiées permettent d'ajuster les pratiques, de répondre au mieux aux besoins des enfants, et de garantir la mise en place d'activités variées, éducatives et sécurisées.

Le nombre d'animateurs présents varie en fonction du nombre d'enfants inscrits et effectivement accueillis sur le temps d'ALP.

C. Ce que l'on attend d'un animateur.trice

Tous les agents de la commune disposent d'une fiche de poste précisant leurs missions générales.

Dans le cadre de ce projet pédagogique, nous allons détailler ici les tâches spécifiques à réaliser sur les différents temps d'accueil des enfants (matin, midi, soir) afin de clarifier les rôles et d'assurer une cohérence éducative au sein des équipes.

Missions des animateurs périscolaires, à chaque temps d'intervention :

- ✚ **Préparer les espaces d'accueil** : installation du matériel, vérification de la sécurité et de la propreté.

- ✚ **Prendre connaissance des effectifs et particularités** (listes des inscrits, PAI, allergies, enfants à besoins spécifiques...).
- ✚ **Accueillir les enfants avec bienveillance**, en assurant une présence sécurisante.
- ✚ **Assurer la surveillance active et la sécurité physique, morale et affective** des enfants.
- ✚ **Proposer des activités adaptées** (jeux calmes, créatifs, sportifs, temps de repos...), selon le moment de la journée et l'état de fatigue des enfants.
- ✚ **Encourager l'autonomie, le respect des règles et la vie en groupe.**
- ✚ **Gérer les conflits ou comportements inadaptés** avec bienveillance et fermeté.
- ✚ **Aider à la transition entre les temps d'accueil et l'école ou la famille** (accompagnement vers les classes ou lors des départs).
- ✚ **Communiquer avec les familles et les enseignants**
- ✚ **Appliquer les protocoles en cas d'accident ou de besoin médical.**
- ✚ **Participer au rangement, au nettoyage et à la remise en ordre des lieux.**
- ✚ **Transmettre les informations importantes** à la direction ou à l'équipe.
- ✚ **Mettre à jour les documents de suivi** (présences, incidents, transmissions...).
- ✚ **Participer aux réunions et échanges d'équipe**, pour évaluer les pratiques et améliorer la qualité de l'accueil.

Le temps du repas est un moment central de la journée pour les enfants. Il ne se limite pas à un besoin physiologique : c'est aussi un temps éducatif, social et de repos. À ce titre, les animateurs ont un rôle actif dans l'accompagnement de ce moment :

- ✚ **Accompagner les enfants au réfectoire** dans le calme et en toute sécurité.
 - **Assurer un encadrement bienveillant** pendant le repas, en veillant au respect : des règles de vie collective, des régimes alimentaires et PAI, du rythme de chaque enfant.
- ✚ **Aider les plus jeunes** ou les enfants en difficulté à manger, sans faire à leur place.
- ✚ **Encourager l'autonomie** : se servir seul, utiliser les couverts, manger proprement, débarrasser son plateau.
- ✚ **Favoriser une ambiance sereine et conviviale**, propice à l'échange et au respect.
- ✚ **Sensibiliser les enfants à une alimentation variée et équilibrée**, en lien avec les menus proposés.
- ✚ **Valoriser les découvertes alimentaires** : goûts, textures, couleurs, provenance des aliments...
- ✚ **Encourager la curiosité et le dialogue** autour de l'alimentation, sans obligation ni jugement.
- ✚ **Donner l'exemple par son propre comportement** : vocabulaire positif, attitude calme, respect du rythme de chacun.
- ✚ **Accompagner les enfants dans le tri des déchets** (emballages, restes, compost si existant).
- ✚ **Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

5. PARTICIPATION DES ENFANTS ET CADRE DES ACTIVITES

A. Les enfants – acteurs du projet

Les enfants occupent une place centrale dans le projet pédagogique, non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi en tant qu'acteurs de leur propre parcours éducatif.

Ils sont encouragés à exprimer leurs envies, leurs idées et leurs besoins, notamment à travers des temps de parole, des outils participatifs (boîte à idées, météo des émotions, questionnaires) et des échanges informels au quotidien.

Leur participation active se traduit par la possibilité de choisir certaines activités, de proposer des projets et de prendre part à leur mise en œuvre.

Cette démarche favorise l'autonomie, la créativité et le sentiment d'appartenance des enfants au sein du groupe. Elle permet également d'adapter les actions de l'équipe d'animation aux centres d'intérêt réels des enfants et de rendre les activités plus pertinentes et motivantes.

Ainsi, le projet pédagogique se construit dans une logique de co-construction, où l'enfant est reconnu comme un acteur à part entière de son éducation et de son épanouissement.

B. Les activités sportives

Les activités physiques et sportives occupent une place importante dans le développement global de l'enfant. Elles visent autant le plaisir que l'acquisition de compétences motrices, sociales et éducatives (respect des règles, coopération, dépassement de soi).

Toutes les activités à visée d'apprentissage ou de perfectionnement sont encadrées par des intervenants diplômés, dont la carte professionnelle est systématiquement vérifiée par la direction. L'équipe d'animation veille également à proposer des temps de jeux sportifs et coopératifs libres et adaptés à l'âge et au rythme de chaque enfant.

C. Les déplacements

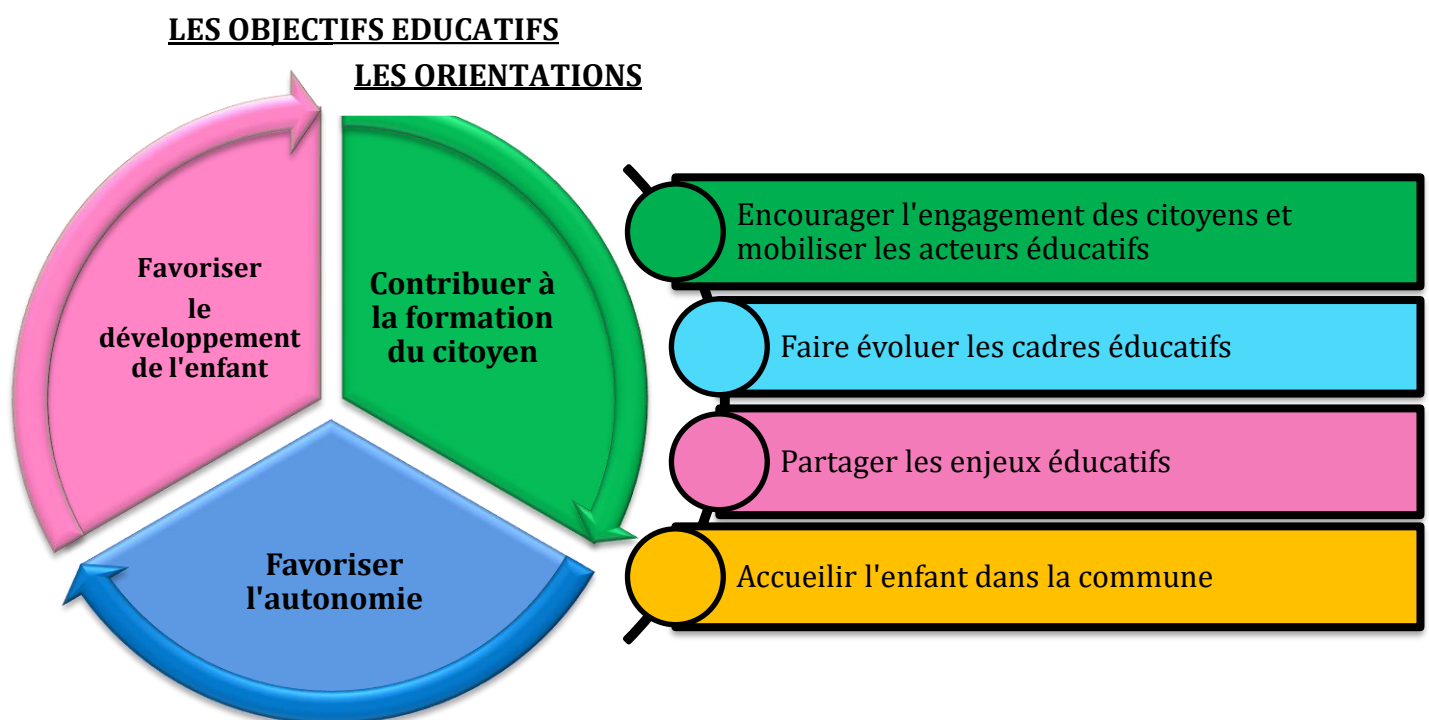
Tous les déplacements sont organisés dans le respect des règles de sécurité. Ils se font principalement à pied, sous la vigilance de l'équipe d'animation. De façon **occasionnelle et uniquement si nécessaire**, et avec l'autorisation des parents, les enfants peuvent être transportés dans le minibus communal, conduit par un titulaire du permis depuis plus de deux ans.

6. LES INTENTIONS EDUCATIVES ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A. Le projet éducatif d'organisateur

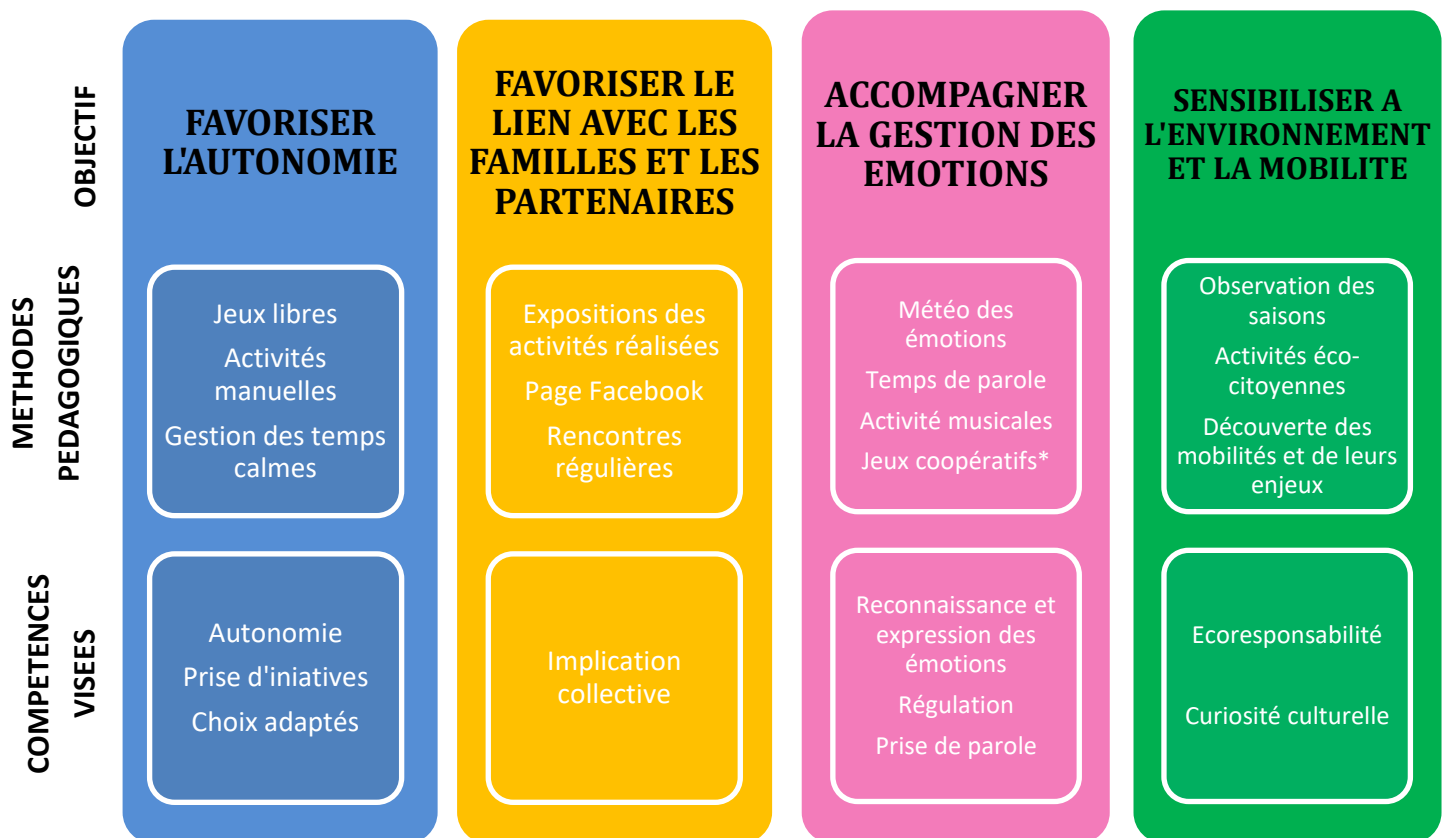
Dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire, les objectifs qui émanent du projet éducatif désignent les intentions générales de la collectivité territoriale en matière d'éducation, de socialisation et de développement des enfants.

Ces objectifs forment la base de tout le projet pédagogique mis en œuvre par l'équipe d'animation.



B. Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont les compétences que l'on souhaite développer chez les enfants à travers des activités proposées. Ils sont définis par l'équipe d'animation à partir des grandes orientations du projet éducatif.



7. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du projet vise à analyser la mise en œuvre des objectifs éducatifs et pédagogiques définis en début d'année. Elle permet de vérifier la pertinence des actions menées, d'ajuster les pratiques de l'équipe d'animation et de garantir la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

Cette évaluation se fait de manière continue, grâce à différents outils et temps d'analyse partagés tout au long de l'année :

1. Enfants

- Observations quotidiennes par l'équipe d'animation (comportements, interactions, participation aux activités).
- Outils d'expression adaptés : météo des émotions, boîtes à idées, temps de parole collectifs.
- Questionnaires ou entretiens pour recueillir leur ressenti sur les activités, les relations, l'ambiance.
- Bilans après prestations extérieures : retour des enfants sur les découvertes et apprentissages.

2. Familles

- Questionnaires et échanges informels (à l'accueil, lors d'événements).
- Boîte à idées accessible aux parents.
- Retours directs sur la communication, la qualité de l'accueil et l'accompagnement des enfants.

3. Partenaires

- Échanges réguliers avec les intervenants extérieurs et structures associées.
- Bilans après chaque prestation extérieure (points positifs et axes d'amélioration).
- Retours qualitatifs sur la préparation, la cohérence pédagogique et l'impact sur les enfants.

4. Équipe d'animation

- Réunions régulières pour analyser les pratiques, partager les observations et ajuster les actions.
- Échanges autour des réussites et difficultés rencontrées (gestion de groupe, outils pédagogiques, communication).
- Auto-évaluation individuelle et collective sur l'atteinte des objectifs éducatifs.

En fin d'année, un rapport d'activité est rédigé, reprenant les éléments-clés du projet mis en œuvre, les réussites, les difficultés rencontrées et les perspectives d'évolution. Cette démarche d'évaluation continue s'inscrit dans une volonté d'amélioration constante de la qualité éducative du service rendu aux enfants et aux familles.